

Environnement, risques naturels, énergie

Vous avez un projet de prévention des risques naturels, de développement d'énergie renouvelable ou de préservation de la biodiversité : l'Europe, l'Etat et la Région Languedoc-Roussillon peuvent vous aider à le concrétiser.

La prévention des risques naturels, les énergies renouvelables et le maintien de la biodiversité jouent un rôle majeur dans l'attractivité de la région et dans son développement économique.

Si vous êtes ...

- Une collectivité ou un groupement de collectivités, un établissement public
- Une organisation socioprofessionnelle, un acteur socioéconomique, un organisme de recherche, une entreprise
- Une association, un particulier

... voici les actions soutenues :

Votre projet		Votre interlocuteur
Prévention des risques	Améliorer la connaissance, renforcer la culture du risque et créer les conditions d'une véritable prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire	DIREN (Direction Régionale de l'Environnement)
	Améliorer la surveillance et l'alerte en vue de la gestion de crise	DIREN
	Réduire la vulnérabilité des populations et des activités économiques exposées	DIREN
	Réaliser les travaux de prévention du risque inondation dans les secteurs les plus exposés	DIREN
Littoral	Réhabiliter les sites côtiers emblématiques	DIREN
	Développer des stratégies innovantes de gestion du trait de côte et de la submersion marine et améliorer les connaissances	DIREN
Energies renouvelables	Modifier les comportements individuels et collectifs pour contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre	Région Languedoc-Roussillon
	Maîtriser les consommations énergétiques	Région Languedoc-Roussillon
	Favoriser le développement des énergies renouvelables	Région Languedoc-Roussillon
Biodiversité / paysages	Améliorer la connaissance des milieux aquatiques et leur suivi	DIREN
	Préserver et restaurer les milieux aquatiques dans le cadre de démarches concertées et mettre en place les équipements ou les pratiques nécessaires à la réduction des pollutions à la source	DIREN
	Aménager, gérer et valoriser les sites de haute valeur naturelle	DIREN
	Favoriser la préservation des paysages remarquables	DIREN
	Mettre à disposition les connaissances naturalistes	DIREN

Vos interlocuteurs

DIREN : Tél. : 04.67.15.41.73 - 04.67.15.41.27
E-mail : DIRENLR.europe@ecologie.gouv.fr
Région Languedoc-Roussillon : Direction de l'Environnement
Tél. : 04.67.22.68.20 - E-mail : celine.tensa@cr-languedoc-roussillon.fr

- > Obtenez des informations auprès de votre interlocuteur
- > Finalisez avec lui votre projet
- > Bénéficiez de son appui pendant toute la durée de votre projet



Condition préalable pour être éligible

Les fonds européens ne sont attribués qu'en complément d'aides publiques nationales (collectivités, Etat...)

Les trois étapes de votre dossier

DEPOT DU DOSSIER

Elaborez
votre projet

Remplissez
votre dossier
de candidature

Déposez votre dossier

INSTRUCTION

Avis des services
instructeurs

Décision du comité
régional de
programmation

Réponse

REALISATION DU PROJET

Réalisez
votre projet

Justifiez
vos dépenses

Percevez les fonds

Conseils pratiques

- > N'engagez pas de dépenses avant d'avoir déposé votre dossier.
- > Avant de prendre contact avec votre interlocuteur, pour faciliter sa compréhension, pensez à préparer un bref descriptif de votre projet et à élaborer un budget prévisionnel.
- > Téléchargez le dossier type sur le site : www.languedoc-roussillon.eu

Le financement de l'Europe

L'Europe intervient en complément d'aides publiques nationales (collectivités, Etat...) et d'autofinancement du porteur de projet. Le taux d'intervention européen varie, suivant certaines mesures, entre 20 et 50%.

Pour finaliser votre plan de financement, contactez votre interlocuteur.